

## STRATEGIE D'INTERVENTION ET DE REHABILITATION DE VOTRE PATRIMOINE PUBLIC !

### Un service indispensable à découvrir...

La facture énergétique liée au patrimoine public représente une charge de plus en plus lourde pour les collectivités. Pour vous accompagner dans la réduction de vos consommations (et donc de vos factures), la Région et l'ADEME proposent un accompagnement via un dispositif intitulé « **Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public** » (SIRPP) dont la mise en œuvre repose sur le recrutement d'un « **Conseiller en Énergie Partagé** » (CEP).

### Le Conseiller en Énergie Partagé

#### Son champ d'action est :

- le patrimoine communal (bâtiments / éclairage public / flotte de véhicules)
- les flux (électricité / gaz / fioul / bois / carburant / eau)
- les énergies renouvelables : biomasse / installations photovoltaïques

#### Il a pour mission :

- la connaissance du patrimoine et de ses consommations (récupération des données / saisie des factures / analyse des factures et identification des dérives / réalisation du bilan de consommation)
- l'accompagnement à la réalisation des actions (sur les études / sur la négociation des contrats / sur les projets de rénovation)
- le suivi et l'évaluation des consommations et des actions (suivi régulier des consommations / suivi des actions mises en œuvre / bilan annuel)
- le développement des EnR et l'autonomie énergétique du territoire (identifications des types d'EnR mobilisables sur la commune / estimation des potentiels de production / accompagnement au montage des projets / mobilisation de financement)

### Son action prend place au sein du dispositif SIRPP dont la méthodologie est :

**Étape 1 :** Etat des lieux technique et organisationnel du patrimoine public des communes (quels équipements / quels usages / quelles consommations...) afin d'identifier les priorités d'intervention (photographie sans analyse)

**Étape 2 :** Embauche d'un CEP pour apporter aux collectivités un service de proximité dédié à la maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques comme vu ci-dessus :

- Amélioration des contrats : identification des erreurs de relevé d'index / optimisation tarifaire / renégociation et adaptation des contrats / offres d'achat groupée...
- Achat de petits équipements : programmeurs, thermostats, grooms...
- Chiffrage et programmation travaux



**Étape 3 :** Bon usage et gestion des bâtiments, réalisation des aménagements, mise en œuvre des travaux, montage dossiers subvention, évaluation des économies...

**Étape 4 :** Capitalisation des outils testés en vue d'une généralisation.

## ... dont toutes les communes peuvent bénéficier...

### Un service à destination des petites collectivités

Le "Conseil en Énergie Partagé" est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

## ... et que les structures animatrices de la Stratégie « TEP-CV » proposent d'accompagner

### Retour d'expérience

Dans le cadre de l'animation de la stratégie « **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** », un éduc'tour a été organisé le 23 novembre dernier sur le Douaisis, auquel une vingtaine de communes du territoire a participé.

Le Douaisis fait partie des territoires pionniers en la matière et dispose aujourd'hui de 3 Conseillers en Énergie Partagé mis à la disposition des communes du Douaisis qui ont souscrit au service.



L'intervention du CEP sur les 14 premières communes volontaires ayant adhéré au service (+/- 30 000 habitants) a permis de réaliser une économie de 83 000 € lié à l'optimisation des contrats, de 315 000 € lié à des erreurs de surfacturation, de 40 000 € en matière d'éclairage public, de 172 000 € en électricité, de 690 000 € en combustibles et de 35 000 € en eau.

- ➔ Soit un total de 1 335 000 €
- ➔ La rentabilité est de 18€ économisés par habitant pour 3€ dépensés par habitant (1€/an/habitant)

### Accompagnement des communes

La réalisation de l'état des lieux de cette stratégie (étape 1) a été assurée par le Parc et l'ADUS, structures animatrices de la Stratégie « TEPCV » à l'échelle de l'arrondissement. Aujourd'hui, le Parc porte la stratégie, en partenariat étroit avec l'ADUS. Deux Conseillers en Énergie Partagé ont été recrutés par les 2 structures, ils accompagneront pendant 3 ans (d'octobre 2018 à septembre 2021) 35 communes à relever le défi des économies d'énergie et de la réhabilitation exemplaire.

### Envie d'être accompagné et de réaliser des économies d'énergie ?

N'hésitez pas à prendre contact avec les Conseillers en Energie Partagé « CEP » :

- **Julien DUBEAREPAIRE**, Conseiller en Energie Partagé, Parc naturel régional de l'Avesnois, 03-27-21-49-51
- **Paolino CHANTRAIN**, Conseiller en Energie Partagé, Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, 03-27-53-01-36

